



Nouvelle PPE : Quels impacts pour la transition énergétique ?

Compte Rendu du Petit déjeuner professionnel du Vendredi 26 avril 2019

Contexte et objectifs de la PPE:

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est une feuille de route établissant les priorités d'action qui doivent permettre l'atteinte des objectifs de transition bas carbone fixés par le Parlement, notamment dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015.

Les trajectoires envisagées au sein de la PPE sont basées sur une forte réduction de la consommation d'énergies fossiles (-80% pour le charbon, -40% pour le pétrole, -19% pour le gaz naturel) d'ici à 2030 et sur un développement massif des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les scénarios de la PPE ont été élaborés sous l'hypothèse d'une d'augmentation soutenue de la taxe carbone en France. Sans remettre en cause la pertinence des scénarios, le contexte récent marqué par l'annulation de la hausse de la taxe carbone en 2019 et les incertitudes quant à sa trajectoire future, présente un risque pour leur bonne mise en œuvre.

Approche et pilotage :

Les participants au petit déjeuner ont salué la démarche d'élaboration du projet de PPE et la volonté de décloisonner la prospective du mix énergétique, de sortir de « l'approche du tout électrique » et de renforcer la cohésion entre les multiples objectifs de la transition énergétique aux horizons temporels variés.

Les participants ont également souligné la nécessité de se doter d'instruments de pilotage de la mise en œuvre de la PPE et de disposer d'indicateurs de suivi clairement identifiés afin de garantir l'atteinte des objectifs.

Système électrique :

L'un des volets importants de cette nouvelle PPE est la trajectoire proposée pour atteindre 50% de nucléaire dans la production d'électricité d'ici à 2035. Ainsi, 14 réacteurs devraient être fermés d'ici à cette date, à commencer par ceux de Fessenheim dès 2020. La production d'électricité via les centrales à charbon devrait également être stoppée définitivement en 2022. Autre point important, le gouvernement français a affirmé à travers cette nouvelle PPE ne pas vouloir construire de nouvelle centrale électrique à gaz sur le territoire national. La prise en compte de la compétitivité des EnR matures telles que l'éolien terrestre et le solaire PV va amener à une disparition progressive des tarifs de rachat de l'électricité produite via ces deux sources. Cependant, le soutien public aux autres énergies renouvelables va continuer, notamment à travers des appels d'offre réguliers. Certains

acteurs déplorent par ailleurs que les objectifs de certaines filières (éolien en mer, cogénération bois, hydroliennes) soient peu clairs ou peu ambitieux, et empêchent ainsi d'engager des actions pour réduire les coûts. Les besoins du système en flexibilité vont s'accroître fortement au cours des prochaines années, et plusieurs voies sont d'ores et déjà explorées pour y répondre, que ce soit en termes de stockage (STEP, batteries, Power-to-gas...) ou de gestion de la demande (effacement, smart-grids...). L'apport de l'hydroélectricité pour la flexibilité du système devrait également être davantage pris en compte.

Emplois et compétences :

Au-delà de la question des gagnants et perdants que la mise en œuvre de la PPE ne manquera pas de susciter, l'un des enjeux qui a émergé de ces débats est l'impact de la transition énergétique sur l'emploi. Ainsi, de sérieuses inquiétudes ont été exprimées, notamment quant au déclin des industries pétrolières et pétrochimiques françaises, qui emploient à l'heure actuelle près de 200 000 salariés. La transition énergétique, doublée d'une transition numérique, engendre un besoin de compétences nouvelles qui se doit d'être évalué précisément, et en cohérence avec la Programmation Pluriannuelle de l'Emploi et des Compétences (PPEC).